

Pas de baisse des dotations royales

■ Pourquoi supprimer les 2 % de réduction, demandent deux N-VA.

Les députés N-VA Hendrik Vuye et Veerle Wouters ne sont pas des grands supporters de la monarchie. Doux euphémisme. Alors, quand ils peuvent mettre la famille royale en difficulté, ils ne s'en privent pas.

Mercredi matin, à l'occasion de la présentation de leur livre "De maat van de monarchie", ils ont mis un gros coup de projecteur sur une information (évoquée par "SudPresse") passée un peu inaperçue à propos de la non-réduction des dotations royales.

Au moment de sa mise en place, le gouvernement Michel avait acté une réduction linéaire des dotations de 2 % par an, pendant toute la législature. Soit une économie structurelle de 150 000 euros en cinq ans.

906 000 euros pour Albert

Une première baisse a effectivement eu lieu en 2015. Mais la seconde, dans le budget 2016, a disparu. Les montants des dotations du roi Albert, de la princesse Astrid et du prince Laurent sont restés inchangés, respectivement à hauteur de 906 000, 315 000 et 302 000 euros sur l'année.

"La réduction n'a pas été prolongée en 2016. Pourquoi pas?", s'est demandé mercredi Veerle Wouters. Pour l'instant, pas de réponse... Visiblement, la question ennuie. En début d'année, nous avons interrogé à ce propos le cabinet de la ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR). Mais on nous avait renvoyés vers le 16 rue de la Loi. Contacté mercredi par nos soins, le cabinet du Premier ministre Charles Michel (MR) n'a pas apporté de réponse.

Cet étonnant manque de transparence – mais peut-être n'est-il que temporaire – mettra de l'eau au moulin des députés Vuye et Wouters. Mercredi, ils ont rappelé leur souhait de voir évoluer la monarchie belge vers une "monarchie répu-

blicaine" ("La Libre" du 9/4), c'est-à-dire purement protocolaire, ainsi que leurs 25 propositions de réforme ("La Libre" du 13/4).

Bricolage

Durant son exposé, Hendrik Vuye a mis en avant une série de "violations flagrantes de la Constitution" dans la relation Roi-gouvernement au cours de l'histoire de la Belgique, dont la plus connue est la mise en impossibilité de régner de Baudouin après son refus de signer la loi dépénalisant l'avortement.

"On nous demande pourquoi nous commençons cette réflexion maintenant, a commenté le parlementaire nationaliste. Eh bien, justement, pour ne pas attendre le prochain incident et un nouveau bricolage de la Constitution."

A. C.



Steak au poivre

Boucherie

13,6€

Valable jusqu'au 18/4/2016 inclus.

Notre savoir-faire se déguste avec sa...